

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)**

Comité syndical - Séance du 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 04 juin à 19 h 00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (SMEAG) se sont réunis dans la salle du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sur convocation du 29 mai 2026.

- Membres en exercice : 9
- Membres présents : 7
- Pouvoirs reçus : 2

Membres présents - absents

Région Île-de-France

- Mme Nathalie TORTRAT
- M. Paul MIGUEL

Absente : Mme Thi Hong Chau VAN (pouvoir donné à Mme Nathalie TORTRAT)

Département de Seine-et-Marne

- Mme Claudine THOMAS
- Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Absent : M. Thierry CERRI (pouvoir donné à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI)

Groupelement intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA)

- Mme Stéphanie AUZIAS
- M. Laurent DELPECH
- Mme Virginie BAIRE

Agents de l'administration

- M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
- Mme Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Présidence de séance : Mme Nathalie TORTRAT, Présidente du SMEAG

Secrétaire de séance : M. Paul MIGUEL

Délibération n° 2026-16 – Affectation définitive des résultats – Exercice 2025

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (SMEAG),

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 2026-03 du 03 mars 2026 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 2026-15 du 04 juin 2026 portant adoption du Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un excédent cumulé de 62 734,62 € ;

Considérant que le résultat d'investissement de l'exercice 2025 présente un excédent cumulé de 2 772 400,75 € ;

DÉLIBÈRE

(à l'unanimité des membres présents et représentés)

Article 1 – Constatation des résultats

Le Comité syndical constate que les résultats de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Section	Résultat de l'exercice 2025	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé de clôture
Fonctionnement	55 880,89 €	6 853,73 €	62 734,62 €
Investissement	-13 891,10 €	2 786 291,85 €	2 772 400,75 €

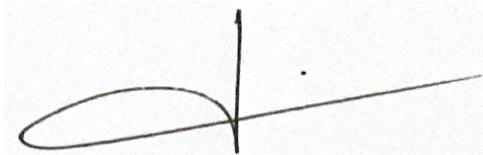
Article 2 – Affectation des résultats

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Affectation au **compte R002** - Résultat de fonctionnement reporté : **62 734,62 €**
- Affectation au **compte R001** – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **2 772 400,75 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire de séance,
Paul MIGUEL



La Présidente,
Nathalie TORTRAT

